Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 73 (1964)

Heft: 5

Artikel: La Croix-Rouge à l'exposition nationale de Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683675

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Croix-Rouge à l'Exposition nationale de Lausanne

« La Croix-Rouge, une idée suisse... la seule grande idée au nom de laquelle on n'ait jamais tué.» Telle est la conclusion figurant à l'issue du stand que l'Exposition nationale suisse de 1964 a réservé au Comité international de la Croix-Rouge et à son activité. Ce stand se trouve dans le pavillon de la santé, qui fait lui-même partie de la section «L'Art de Vivre». Il rappelle, à l'aide de panneaux et de vitrines, l'expérience d'Henry Dunant sur le champ de bataille de Solférino et les débuts de la Croix-Rouge, puis évoque quelques-unes des grandes tâches assumées par le CICR. D'autres éléments graphiques se rapportent aux Conventions de Genève. A quelques mètres de là, dans le même pavillon, un stand expose les principales activités de la Croix-Rouge suisse. La Croix-Rouge, enfin, figure aussi dans le secteur intitulé « La Voie Suisse », parmi les compositions graphiques illustrant le sens et les bienfaits de la neutralité. Celle-ci comme le déclare le programme officiel, « loin d'être seulement restrictive, nous a permis d'établir sur notre sol le siège de la Croix-Rouge internationale, de jouer le rôle d'intermédiaire entre les nations en conflit...».

Démonstrations de cours élémentaires de soins au foyer

Les cours élémentaires de soins au foyer de la Croix-Rouge suisse qui, on le sait, connaissent un succès de plus en plus grand parmi notre population, ont été présentés aux visiteurs de l'Expo 1964, les 2, 3 et 4 juillet au Théâtre scolaire du Pavillon de l'Education. Plusieurs monitrices avaient aimablement accepté de prêter leur concours à ces démonstrations qui comportaient la présentation de diverses « leçons-types »: Comment changer le drap de dessous, comment déplacer le malade, comment lui donner à manger, pour n'en citer que quelques-unes. Commentées dans nos trois langues nationales, ces démonstrations attirèrent un nombreux public.

Le 100e anniversaire de la signature de la Première Convention de Genève

Le 22 août 1864 en la salle de l'Alabama à Genève, les représentants des Etats de Bade, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hesse, Italie, Portugal, Pays-Bas, Prusse, Suisse et Wurtemberg signaient la Première Convention de Genève. Aujourd'hui — fait exceptionnel dans les annales du droit des gens — cent Etats sont parties aux Conventions de Genève qui font suite à cet acte initial.

Le 100e anniversaire de cet événement sera commémoré le samedi 22 août 1964 à l'Exposition nationale à Lausanne. Cet événement de caractère international se devait d'être rappelé dignement dans un cadre national, puisqu'il est parti de l'initiative de quelques citoyens suisses répondant au vœu exprimé par Henry Dunant.

Cette manifestation sera publique. Elle aura lieu sur la place située devant le pavillon de la Santé (secteur « Art de Vivre »). Elle débutera à 10 h 30 et verra la participation, notamment, d'un Conseiller fédéral et des représentants des Etats signataires de la Première Convention de Genève, de la Croix-Rouge internationale, de la Fédération internationale des anciens combattants et des institutions apparentées. Un cortège, composé de formations en uniformes, traversera l'Exposition. Pour la première fois depuis cent ans, il sera possible de voir en public le document authentique de la Première Convention de Genève. La manifestation sera suivie d'un déjeuner à la Halle des Fêtes.

Tous les membres, collaborateurs et amis de la Croix-Rouge sont cordialement invités à participer à cette commémoration pour laquelle on peut obtenir des cartes d'entrée à prix réduit pour l'Exposition (Fr. 4.— au lieu de Fr. 6.—), et des cartes pour le repas (Fr. 13.— pour le déjeuner complet, avec entrée, boissons et service compris).

Les inscriptions devront toutefois parvenir à l'adresse de la Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8 à Berne jusqu'au 22 juillet au plus tard.

Entre deux générations à l'Expo

Cette dame âgée, je l'avais croisée sur le parcours de la Voie suisse lorsque, de toute évidence, elle cherchait à comprendre cet art de la présentation par trop abstrait. Plus loin, je l'ai revue qui observait la jeune génération pour savoir si, elle, comprenait et si, elle, cherchait à comprendre.

Maintenant elle venait de s'asseoir sur mon banc pour se reposer face au lac et à la nature qu'on admire sans se poser de questions.

Sur la droite, derrière nous, des jeunes bavardaient sans que nous puissions distinguer leurs paroles. Bientôt la discussion se fit plus animée et une voix claire lança « Que voulez-vous, une vieille femme, c'est une vieille femme ». Rien d'hostile, rien d'amer dans ce propos; une constatation, un point final au débat.

Ma voisine se retourna en direction du groupe et le dévisagea d'un sourire à peine voilé de quelque regret. A la jeune fille déconcertée elle dit: « Excusez-moi, Mademoiselle, il fallait que je voie de mes propres yeux combien vous êtes encore jeune.»

Et plus bas elle ajouta pour moi: « Souhaitons-lui que d'ici cinquante ans, en l'année deux-mil-quatorze, lorsqu'elle visitera, comme moi aujourd'hui, sa troisième exposition nationale, elle puisse le faire de corps et d'esprit jeune.»

Véra Rauch